

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Référence
2026-20

Objet de la délibération
Correspondants au SAEP Dollon Perche Vairais

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
26/03/2026

Date d'affichage
26/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026 et le 2 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : ALICOT Josiane, LECOMTE Sophie, OUARDIRHI Roselyne, PETIT Emilie, ROCABOY Martine, VOLET Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane, MOUTON Julien, ROGER Stéphane

Excusée ayant donné procuration : Mme VIVET Marie-Christine à M. BOURGOIN Pascal

Invitée : Mme NEVEU Magali

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROCABOY Martine

Objet : Correspondants au SAEP Dollon Perche Vairais

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal nouvellement installé que la commune de La Chapelle du Bois doit être représentée au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Dollon Perche Vairais par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants conformément aux statuts défini par leur collectivité. Les délégués ne peuvent être que des membres du conseil municipal selon l'article 43 de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont élu à l'unanimité de ses membres présents les délégués suivants pour représenter la commune :

- M. Jean-François CHAMPION, délégué titulaire
- M. Stéphane GORGET, délégué titulaire
- M. Stéphane ROGER, délégué suppléant
- M. Olivier FOUQUERAY, délégué suppléant

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/04/2026
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 07/04/2026

Et

Publication ou notification du :
07/04/2026